

À ma majorité, j'ai le droit de voter



En France, le droit de vote s'obtient dès l'âge de 18 ans, mais il faut être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir voter.

Comment s'inscrire sur les listes électorales ?

Chaque année, les demandes d'inscription peuvent être effectuées en Mairie principale du 1^{er} janvier au 31 décembre inclus.

Pour les jeunes de 18 ans, l'inscription se fait automatiquement, si les formalités de recensement auprès de la Mairie ont été accomplies. Le recensement citoyen doit être fait dans les trois mois qui suivent la date du 16^{ème} anniversaire.

En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes électorales fait l'objet d'une démarche volontaire.



Si vous atteignez l'âge de 18 ans entre le 1er janvier 2017 et le premier tour des élections, contactez urgemment le service à la population de la Ville.

Infos pratiques

Hôtel de ville
Place Louis Don Marino
95610 Éragny-sur-Oise
Tél. 01 34 48 35 00